

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Décembre 2023

253x23

### DEMANDE DE SUBVENTION CAF DANS LE CADRE DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)

Le Maire rappelle que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), dans le cadre de sa politique visant à développer l'offre d'accueil pour les jeunes enfants, soutient les gestionnaires de structures qui souhaitent créer, agrandir ou déplacer leur établissement.

Dans le but de répondre aux besoins d'accueil des jeunes enfants au sein de la commune, le Maire envisage de présenter un projet visant à rénover l'intérieur de la crèche MAC les Bouroumettes. L'objectif principal est d'optimiser les installations pour améliorer la qualité d'accueil des enfants, de renforcer la performance énergétique du bâtiment et de créer trois nouvelles places.

La CAF propose une aide financière s'élevant à 8 000 euros par place après la réalisation des travaux. Cette subvention maximale atteindrait ainsi 304 000 euros pour un total de 38 places.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière de la CAF pour la réalisation du projet mentionné ci-dessous :

Opération	Montant HT de l'opération	Subvention Escomptée (80%)	Autofinancement de la commune (20%)
Rénovation et extension du MAC les Bouroumettes	265 000	212 000	53 000

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE la demande de subvention relative à cette opération ;
- SOLLICITE une subvention de la caisse d'allocation familiale au titre de l'aide à l'investissement pour les établissements d'accueil du jeune enfant, à hauteur de 212 000€ ;
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tous les documents qui s'y rattachent ;
- SE PRONONCE comme suit :  
POUR : 35  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE  
ROMAIN AMARO

LE MAIRE  
MICHEL AMIEL